

# Concordia : jugement de la Cassation le 12 mai

jeudi 20 avril 2017, par [Thémis](#)

La Cour de Cassation italienne a annoncé aujourd'hui qu'elle prendra sa décision concernant le sort de Francesco Schettino, l'ex-commandant du Costa Concordia, dont le naufrage près des côtes italiennes en janvier 2012 avait fait 32 morts, à partir du 12 mai.

Vincenzo Romis, président de la chambre pénale de la Cassation en charge de cette affaire, a annoncé que le dernier défenseur de M. Schettino parlerait ce jour-là, avant que la Cour ne rende son jugement. Il n'était pas possible de savoir dans l'immédiat si la décision de la plus haute juridiction serait prononcée le jour même ou ultérieurement.

Le procureur auprès de la Cour de Cassation, Francesco Salzano, a demandé plus tôt dans la journée dans son réquisitoire de confirmer la culpabilité de M. Schettino. Il a cependant réclamé un renvoi devant une nouvelle cour d'appel estimant que l'ex-commandant devait être condamné à une peine plus lourde que celle de 16 ans infligée, en raison de "circonstances aggravantes" qui devraient être prises en compte. Le procureur a considéré en l'occurrence que M. Schettino était "conscient" de son comportement coupable et ne méritait pas les circonstances atténuantes dont il avait bénéficié dans de précédents procès.

La justice italienne avait confirmé le 31 mai 2016 en appel la condamnation à 16 ans de prison à l'encontre de l'ex-commandant du paquebot Costa Concordia. Il avait été condamné en février 2015 pour homicides, abandon de navire et naufrage par les juges du tribunal de Grosseto (Toscane) où son procès en première instance s'était ouvert en juillet 2013.

Source : lefigaro.fr  
Auteur : AFP  
Date : 20 avril 2017

---

## **P.-S.**

Source : lefigaro.fr  
Auteur : AFP  
Date : 20 avril 2017

---